



Des gestes simples très vite compliqués

Trois personnes en situation de handicap témoignent des difficultés qu'elles rencontrent lors de leurs sorties en ville. Malgré les progrès réalisés, l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics n'est pas assurée partout. Stricte pour tout ce qui est neuf, la loi fédérale sur le handicap est plus souple avec les objets à adapter.

PAR **PATRICK.TURUVANI@ARCINFO.CH**

→ **Entrer et sortir de chez soi, utiliser les transports publics et s'orienter dans une ville... Autant de petits gestes du quotidien que l'on fait machinalement, sans penser à ce que serait notre vie si chacune de ces actions devenait difficile, sinon impossible à réaliser de manière autonome.**

→ **Invités à témoigner lors de la soirée annuelle de Pro Infirmis Neuchâtel-Jura, trois personnes en situation de handicap moteur, visuel ou auditif ont évoqué les problèmes qu'ils rencontrent tous les jours lors de leurs déplacements. Même si leurs besoins sont de mieux en mieux pris en compte et défendus dans la loi, des «points noirs» subsistent. Les mentalités évoluent, mais il faudra du temps pour gommer toutes les inégalités.**



Patrick Mercet, Christian Delachaux et Pascal Lambiel témoignent des difficultés qu'ils rencontrent lors de leurs déplacements urbains. LUCAS VUITEL

1 DIFFICILE DE RETIRER DE L'ARGENT QUAND ON EST EN CHAISE ROULANTE

Atteint d'une sclérose en plaques, Christian Delachaux est cloué dans un fauteuil roulant depuis six ans. Ses déplacements sont parsemés de «défis» quotidiens. «Les bancomat et les postomat sont trop hauts pour moi. J'ai déjà dû donner ma carte et mon code à un passant pour pouvoir retirer de l'argent. Je fais confiance. Peut-être qu'un jour, je me ferai avoir», lâche le citoyen de Cornaux, résident de Foyer Handicap depuis l'an dernier. Il fustige l'étroitesse de nombreux ascenseurs, «dans les vieux



immeubles, mais pas seulement. Je peux parfois entrer, mais pas presser sur les boutons. Ils sont soit trop hauts, soit mal placés. Tout cela devrait être normalisé partout.» Et les toilettes pour handicapés, «c'est un peu la catastrophe. Beaucoup de valides les utilisent sans aucune gêne. Je comprends que quand il faut y aller, il faut y aller! Mais c'est pareil pour nous. Nous demandons davantage de respect pour les personnes à mobilité réduite.» Le refrain est le même concernant les places de parc adaptées. «Elles sont souvent prises par des valides qui n'ont pas envie de faire cinquante mètres à pied. Ce n'est pas normal. S'ils veulent nos places, qu'ils prennent aussi notre handicap...»

2 POUR UNE PERSONNE NON-VOYANTE, LA VILLE PEUT VITE DEVENIR UNE JUNGLE

Atteint d'une maladie de la rétine conduisant à la cécité, Patrick Mercet se déplace depuis quatre ans dans les pas de son chien Xerto. «Un travail fabuleux a été réalisé à Neuchâtel au niveau du marquage au sol», souligne d'abord le président de la section neuchâteloise de la Fédération suisse des aveugles et des malvoyants. «Nous souhaitons obtenir la même chose à La Chaux-de-Fonds, mais la Ville n'avait pas le budget pour ce genre de travaux. C'est la première chose que l'on met de côté quand il n'y a pas d'argent.» L'habitant de Cernier souhaiterait davantage de messages vocaux dans les bus – «Ils servent également aux autres usagers» – et des chantiers urbains «mieux signalés. Un cône rouge devant un trou, nous, on ne le voit pas...» Dans son village, il dénonce l'accès à la cave d'un immeuble pourtant fraîchement rénové – «Un trou de 1m50» – dénué de toute barrière de protection. Et il y a les véhicules électriques... «Je suis pour, mais ils représentent un danger croissant pour nous. Quand on ne les voit pas venir, on ne les entend pas non plus...» Pour un non-voyant, la ville peut vite devenir une jungle. «Place Pury, quand tous les bus bippent en même temps pour dire qu'ils vont partir, je vous mets au défi de savoir d'où ça vient...»

3 LA SURDITÉ POSE MOINS DE PROBLÈMES EN VILLE, À QUELQUES EXCEPTIONS PRÈS

Les personnes frappées de surdité rencontrent moins de problèmes liés à la construction et au bâti urbain. «En dehors de la difficulté à communiquer, les personnes présentant un handicap physique ou moteur sont plus touchées que nous», lâche Pascal Lambiel. «Nous avons simplement besoin d'être dans le visuel.» Il cite en exemple les ascenseurs de la gare de La Chaux-de-Fonds, «qui sont trop sombres. Et s'il y a une panne, nous sommes coincés. Un système nous permet certes d'alerter un dépanneur, mais

on n'entend pas ce qu'il nous dit...» D'une manière générale, il demande davantage de systèmes d'alarme adaptés aux sourds (donc visuels) en cas de danger. «Les portes d'entrée des immeubles locatifs sont également de plus en plus souvent verrouillées, même de jour. On peut sonner, mais on n'entend pas la réponse dans l'interphone», relance le Chaux-de-Fonnier.

Qui raconte encore une anecdote. «Un jour, je m'étais assoupi dans le train qui me ramenait à La Chaux-de-Fonds. Lorsqu'une annonce vocale a informé les voyageurs qu'ils devaient sortir du train aux Hauts-Geneveys, forcément, je n'ai rien entendu. C'est un employé des CFF qui a dû venir me réveiller.»



Les participants à la soirée de Pro Infirmis ont pu «tester» diverses situations de handicap. LUCAS VUITEL



«Le droit de participer à la vie de la cité»

«Les personnes en situation de handicap ont le droit de participer en toute autonomie à la vie politique, sociale et culturelle de leur cité.»

Cette phrase forte a conclu la soirée annuelle de Pro Infirmis à Neuchâtel, placée sous le thème «Vivre la ville: handicap et accessibilité». Au-delà du simple bon sens, l'accessibilité universelle bénéficie d'un ancrage légal dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la Constitution fédérale et la Constitution neuchâteloise, notamment. Du solide.



Lorsque l'on n'a pas la malchance d'être soi-même en situation de handicap, on ne se rend pas toujours compte de ce que cela représente au quotidien."

ANTOINE BENACLOCHE
INGÉNIEUR COMMUNAL
DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL

Pourtant, derrière cette lapalissade s'amoncellent encore de

nombreux obstacles pour les personnes en situation de handicap. «Hauteur des bancomat, étroitesse des trottoirs et des ascenseurs, marches d'escalier à l'entrée des immeubles, boutons d'alarme hors de portée... Même si le canton de Neuchâtel applique plus strictement la loi que ses voisins, il y aura toujours quelque chose à améliorer», lance Laurent Demarta, architecte-conseil à Pro Infirmis pour la construction sans obstacles.

Pas de délai, sauf...

La loi en question, c'est la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand). Pour faire simple, toute nouvelle construction ou installation accessible au public doit être adaptée aux personnes en situation de handicap. Il en va de même pour tous les objets qui sont rénovés depuis l'entrée en vigueur de cette loi en janvier 2004. «Il y a inégalité dans l'accès à une construction, à une installation, à une prestation, à un logement ou à un équipement ou véhicule des transports publics lorsque cet accès est impossible ou difficile aux personnes handicapées», précise le texte.

Laurent Demarta insiste sur l'absence de délai pour adapter un bâtiment ou une infrastruc-

ture accessible au public, comme c'est le cas pour les installations électriques. «Il aurait été absurde d'obliger tous les propriétaires à se mettre aux normes d'ici 2030, par exemple. L'obligation d'adapter un objet intervient uniquement en cas de travaux. Et quand on rénove, on n'est pas forcément tenu d'appliquer la loi à 100%. On fait au mieux, on améliore.»

Avancer ensemble

Un délai contraignant existe cependant pour les transports publics. La LHand stipule que les constructions, les installations et les véhicules en service devront être «adaptés au besoin des personnes handicapées au plus tard 20 ans après l'entrée en vigueur de la loi», soit au 1er janvier 2024.

Les espaces publics tendent ainsi vers l'accessibilité universelle à un rythme plus ou moins soutenu. «Nous avons lancé le projet 'Neuchâtel, ville pour tous' en 2002», rappelle Antoine Benacloche, ingénieur communal. «Nous n'avons de loin pas tout réalisé, mais le cadre est en place. Nous essayons de trouver des solutions, nous nous trompons parfois, nous corrigeons. Cela prend du temps. Pour avancer, il est indispensable de travailler avec les personnes et les associa-



tions concernées. Lorsque l'on n'a pas la malchance d'être soi-même en situation de handicap, on ne se rend pas toujours compte de ce que cela représente au quotidien, en toute bonne foi. Un simple câble au sol, et une personne en chaise roulante ne passe pas.»

Sans parler des aberrations, à l'image de ce cinéma présentant à la fois des WC pour handicapés flambant neufs et trois marches d'escalier entre le hall et la salle de projection.

La Ville du Locle ouvre la voie numérique dans le canton de Neuchâtel

Les inégalités frappant les personnes handicapées dans leurs déplacements ne disparaîtront pas de sitôt. «Nous travaillons à lever ces obstacles, mais c'est une réalité qui va nous accompagner encore pendant dix ou vingt ans», reconnaît Marc Buttica, chef de projet à Pro Infirmis, pour justifier le lancement il y a trois ans d'un vaste chantier numérique. «L'idée est d'intégrer les données d'accessibilité des bâtiments, des commerces et autres lieux publics sur les plateformes existantes, au côté des informations standard comme les heures d'ouverture ou le nombre d'étoiles des hôtels», relance-t-il, en insistant sur la nécessité d'être «fiable, précis et exhaustif» dans les indications fournies. Grâce à ces données, les personnes en situation de handicap sauront en quelques clics



Sur le site du Val d'Anniviers, on voit vite pourquoi cette boutique de Zinal n'est pas accessible en fauteuil roulant. PRO INFIRMIS (grâce à des pictos et des photos) si leur destination propose des places de parc, des toilettes ou encore des accès adaptés. «Pour qu'ils sachent à l'avance ce qui les attend sur place.»

Pro Infirmis a déjà noué des partenariats avec des communes (dont Porrentruy) et des sites touristiques (celui du Val d'Anniviers par exemple). Dans le canton de Neuchâtel, la Ville du Locle fait office de pionnière. La récolte des informations est «quasiment terminée», et les données d'accessibilité devraient être intégrées sur le site web communal d'ici à l'été. D'autres contacts sont en cours dans le canton mais n'ont pas encore abouti. Ces partenariats avec Pro Infirmis sont payants. «Pour une ville comme Le Locle, le coût de l'opération s'élève à un peu moins de 10 000 francs», explique Fabien Bertschy, responsable du projet «données numériques d'accessibilité» pour la région Neuchâtel-Jura. «La Ville paiera 45% de la facture et Pro Infirmis 55%, via un fonds dédié à ce projet.»



3 QUESTIONS À...

LAURENT DEMARTA

ARCHITECTE-CONSEIL PRO INFIRMIS
CONSTRUCTION SANS OBSTACLES



«La loi sur le handicap est vraiment bien faite»

Quand on parle de construction sans obstacles, quelles sont les priorités de Pro Infirmis?

Nous travaillons sur trois handicaps principaux – moteur, visuels et auditifs – dont l'incidence est très différente. Globalement, c'est l'accessibilité des personnes en chaise roulante qui pose le plus de problèmes en termes de réponses à apporter.

Que répondez-vous aux gens qui trouvent que l'on dépense beaucoup d'argent pour une minorité de la population?

Nous entendons ces remarques tous les jours... Mais beaucoup d'aménagements simples – seuils sans reliefs, couloirs de 1m20 au lieu de 1m, portes de 80cm au lieu de 70... – ne coûtent pas plus cher s'ils sont intégrés dès la conception d'un bâtiment. C'est l'adaptation en cas de rénovation qui s'avère onéreuse. De plus, n'importe qui peut se retrouver du jour au lendemain en situation de mobilité réduite, de manière permanente ou temporaire (il suffit par exemple d'une

cheville foulée). Enfin, à l'exception d'objets très spécifiques comme des lignes de guidage au sol pour les malvoyants ou des monte-personnes, les aménagements réalisés en faveur des personnes en situation de handicap (par exemple les rampes d'accès ou les ascenseurs) sont utilisables et appréciés par l'ensemble de la population, notamment les mamans avec une poussette, les livreurs ou encore les personnes âgées.

Finalement, est-ce que tout doit vraiment être accessible à tout le monde?

Non, et la loi fédérale sur le handicap – que je trouve vraiment très bien faite – ne le demande pas. L'exigence d'accessibilité universelle est contrebalancée par des exceptions strictement définies. On peut ainsi renoncer à adapter un bâtiment pour des raisons financières (si le coût est disproportionné), patrimoniales (pour préserver un bâtiment protégé) ou encore environnementales.



La Ville de Neuchâtel a installé de nombreuses lignes de guidage au sol pour permettre aux malvoyants de s'orienter. SP



Accessibilité en chaise roulante: les arrêts de bus sont en cours de surélévation (car tous les bus ne sont pas encore adaptés), et les trottoirs sont abaissés au niveau des passages piétons. SP



Des rampes disposant de petites places de repos sont aménagées pour les personnes en chaise roulante. SP